



Commune de
Bournens

Bournens, le 17 décembre 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

PREAVIS MUNICIPAL N° 7 / 2020

Préavis relatif à l'étude de la rénovation énergétique du Battoir

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Notre salle communale (ancien battoir rénové en 1987) pose un certain nombre de soucis principalement à cause de ses infrastructures techniques et tout particulièrement son aspect énergétique. Pour rappel, ce bâtiment est chauffé par des radiateurs électriques qui sont le moyen de production de chaleur le plus cher actuellement. De plus, cette technologie est aujourd'hui en décalage complet avec les tendances en matière de protection de l'environnement.

L'isolation du bâtiment laisse aussi beaucoup à désirer en considérant les progrès récents des techniques d'isolation et des matériaux.

La consommation électrique du bâtiment est proche de 100'000 KWh par an, ce qui représente près de 30 fois la consommation standard d'un ménage de 4 personnes en Suisse.

La Municipalité estime qu'il est nécessaire d'agir pour améliorer cette situation.

1. Introduction

Un rapport technique visant à définir des options pour l'amélioration de la consommation d'énergie a été établi l'an passé. Bien qu'encourageant du point de vue du potentiel d'amélioration, ce rapport a finalement soulevé encore plus de questions :

- Quelle source de chaleur pour remplacer l'électricité ?
 - Gaz
 - Pellets
 - Pompe à chaleur
- Comment réaliser un réseau de distribution de chaleur ?
- Faut-il installer des panneaux solaires ? Quel type, et quel nombre ?

- Isolation des façades :
 - Crépis isolant ou isolation périphérique ?
 - Faut-il englober ou pas le local de voirie ? Si oui, les grandes portes de garage doivent être remises en question.
- Isolation des plafonds ou de la toiture ? Faisabilité, avantages et inconvénients.

Afin de répondre à ces questions, la Municipalité propose (dans une première étape) de faire appel à un bureau d'architectes spécialisé. Son mandat serait :

- De définir des solutions techniques détaillées tenant compte de l'interaction entre toutes ces possibilités d'amélioration
- D'obtenir des budgets précis sur les coûts
- De calculer les subventions qu'il est possible d'obtenir
- De calculer l'impact économique de chaque voie d'amélioration sur le coût d'exploitation du bâtiment.

Sur la base des résultats, nous serions ensuite en mesure de faire le tri sur les différentes mesures d'amélioration et de préparer un projet de rénovation énergétique du Battoir en bonne et due forme (deuxième étape).

2. Budget

Le montant global de l'étude est de CHF 50'000.- et comprend les rubriques suivantes :

- CHF 40'000.- Honoraires pour le bureau d'architectes (montant forfaitaire)
- CHF 10'000.- Prestations annexes pour ingénieurs spécialisés (montant estimé)

Il est utile de souligner que le travail lié à cette étude devrait de toute façon être fait dans un projet de rénovation s'il se faisait directement. Ce seraient donc des coûts en moins que l'on aurait pour la deuxième étape.

3. Planning

Il est prévu de faire cette étude dans le premier trimestre 2021. Nous espérons en tirer les conclusions nécessaires afin de pouvoir présenter un projet de rénovation complet avec son préavis avant l'été 2021.

4. Mode de financement

Les frais de cette étude seraient financés, dans une première étape, par les liquidités courantes. En cas de poursuite du projet de rénovation, ces frais seraient englobés dans le budget global du projet qui ferait l'objet d'un nouveau préavis.

5. Durée d'amortissement

Dans l'éventualité où la rénovation est effectivement réalisée, les frais de cette étude seraient incorporés au projet de rénovation proprement dit et par conséquent amortis sur une période de 30 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N°7 / 2020,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à mandater l'étude de la rénovation énergétique du Battoir
- d'autoriser la Municipalité à utiliser les liquidités courantes (recettes affectées et fonds de réserve) pour un montant pouvant aller jusqu'à CHF 50'000.-.

Adopté par la Municipalité en séance du 9 novembre 2020.

La Syndique

La Secrétaire

J. ZWAHLEN

N. TICON

Approuvé par le Conseil général en séance du 17 décembre 2020.

Le Président

Le Secrétaire

L. DESCLOUX

C. FREY